Décision 09-DCC-58 du 26 octobre 2009

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Stalaven par la société Euralis Gastronomie Holding

Posted on: 19 novembre 2009 | Secteurs :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Euralis Gastronomie holding
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Stalaven

Lire

le texte intégral de la décision

143.33 Ko